



Mise à jour : 28.06.2022

## Brevet Professionnel Conducteur d'appareils des industries chimiques

NIVEAU DE CERTIFICATION **IV**

FAMILLE

Production

CODE NSF

222 Transformations chimiques et apparentées  
(y.c. industrie pharmaceutique)

NIVEAU FRANÇAIS **IV**

CODE-ROME

H2301 : Conduite d'équipement de production chimique ou pharmaceutique  
H2701 : Pilotage d'installation énergétique et pétrochimique  
H2903 : Conduite d'équipement d'usinage  
I1602 : Maintenance d'aéronefs

### Présentation

L'objectif de cette certification est de former le titulaire à assurer la conduite d'installations en mettant en œuvre des procédés de transformation ou de traitement physico

- chimique de la matière et/ou de l'énergie. Ses compétences transversales lui permettent de travailler dans toutes les industries de procédés. Il (elle) prend en charge la production (planification et organisation des activités), assure la maintenance du matériel et des équipements. Il (elle) est responsable de la gestion des approvisionnements, de l'exploitation et de la diffusion des résultats de production. Ses activités s'exercent dans le respect des conditions d'hygiène, de sécurité, de qualité et de protection de l'environnement.

### Les compétences

Le titulaire de la certification est capable de :

- Prendre en charge une production
- Conduire des installations
- Exécuter ou la déléguer la maintenance curative de niveau 1 et 2 dans le cadre des habilitations
- Gérer la production
- Mettre en œuvre des mesures de prévention des risques professionnels et de protection de l'environnement
- Collaborer à l'organisation du travail et la contribution à l'exploitation et à la communication des données concernant la production



## Voie d'accès

- ✓ Formation Initiale
- ✓ Apprentissage
- ✓ Formation continue
- ✓ Candidature individuelle
- ✓ Contrat de professionnalisation
- ✓ VAE

## Organismes certificateur

- Ministère de l'Education Nationale

## Métiers cibles

### PRODUCTION

- Conducteur(trice) d'équipement de fabrication